

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

---

**Séance du 15 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre, à vingt heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en son siège, place de Ruthin, à Briec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Président du SIVOM du Pays Glazik.

**Étaient présents** : FÉREC Thomas, LEDUCQ Valérie, JESTIN-PETIT Frédéric, CAM Maël, GOURHANT Nathalie, LE GOFF Laurette, CLOAREC Jean-Paul, CAUGANT Jean-Pierre, RIOU Anne-Marie, FEREC Pierre-Alain, BODENNEC Aurélie, ABOLIVIER Vincent, DEUIL Valérie, PERENNOU Danielle, MIOSSEC Pascal, GAUNAND-PENNANEAC'H Christine.

**Pouvoirs** : LE GALL Laurianne donne pouvoir à FEREC Thomas, PERINAUD Jean-Claude donne pouvoir à CAM Maël, DUMOULIN Murielle donne pouvoir à GOURHANT Nathalie, COZIEN Jean-Paul donne pouvoir à RIOU Anne-Marie, HASCOET Nadine donne pouvoir à FEREC Pierre-Alain, BOEDDEC Paul donne pouvoir à MIOSSEC Pascal, RIOU Stéphane donne pouvoir à LEDUCQ Valérie.

**Étaient absents** : AUBIN David, PETIT Christophe, MESSAGER Raymond, LE MOIGNE Sandrine.

**Secrétaire de séance** : LEDUCQ Valérie.

Conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 16

Conseillers absents non suppléés : 4

Nombre de suffrages exprimés : 23

**Date de la convocation et date d'affichage** : 9 novembre 2021

La Secrétaire,

Valérie LEDUCQ

## 1. OUVERTURE DE SEANCE

---

Monsieur Thomas FÉREC, Président, ouvre la séance à 20h05 et procède à l'appel. Le quorum est atteint.

## 2. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

---

Valérie LEDUCQ est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales par renvoi de l'article L5211-1.

## 3. SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT COMITE SYNDICAL

---

Valérie LEDUCQ procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2021. Le procès-verbal est approuvé par le comité syndical à l'unanimité.

## 4. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LES TRAVAUX LIES A DES DESORDRES CONSECUTIFS A LEUR REALISATION INITIALE A LA MAISON DE L'ENFANCE SUR BRIEC

---

### **Délibération N° 01-15.11.2021**

**Pour : 27**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le lancement de la consultation pour les travaux liés à des désordres consécutifs à leur réalisation initiale à la maison de l'enfance. L'envoi à la publication a été adressé le 21 septembre avec une date et heure limites de réception des offres fixée au vendredi 22 octobre 2021 à 12h00.

Le marché a fait l'objet d'un allotissement en 8 lots.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

#### **Pour le lot 01 :**

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique : Mémoire	30.0 %
3-Valeur technique : Audition	30.0 %

#### **Pour les lots n° 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08 :**

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %

Au regard des critères énoncés ci-dessus, un classement des entreprises a été proposé par le maître d'œuvre aux membres du bureau réuni le 9 novembre en vue de l'analyse des offres.

Sur la base des éléments présentés, la commission d'analyse constituée ad hoc propose que soient ainsi retenues les entreprises ci-dessous présentant les offres économiquement les plus avantageuses :

N° Lot		Estimatif en phase PRO (montant HT)	Entreprise proposée	Montant de l'offre proposée (montant HT)
01	INSTALLATIONS COMMUNES - COUVERTURE & BARDAGE ZINC - CHARPENTE	347 239.00 €	TREBAUL COUVERTURE - 38 Rue de l'Etain à SAINT-RENAN	429 479.39 €
02	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	13 664.00 €	MIROITERIE DE CORNOUAILLE 4 Rue Marcel PAUL à QUIMPER	19 924.47 €
03	PLAFONDS EN PLAQUES DE PLÂTRE - CLOISONS - FAUX PLAFOND	17 867.00 €	SPIE BATIGNOLLES 8 Rue Gustave Eiffel à ERGUE-GABERIC	31 305.72 €
04	MENUISERIES INTÉRIEURES	17 500.00 €	SPIE BATIGNOLLES 8 Rue Gustave Eiffel à ERGUE-GABERIC	11 429.60 €
05	REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES	33 390.00 €	LE TEUFF LD Prajou Marie à LE CLOITRE-PLYBEN	36 718.50 €
06	PEINTURE - NETTOYAGE	97 560.00 €	PRC 111 Route de Brest à QUIMPER	77 346.45 €
07	ÉLECTRICITÉ	17 650.00 €	AP ELEC 190 Rue Antoine Becquerel à EDERN	5 730.00 €
08	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	9 450.00 €	En attente de précisions, ce lot sera déterminé lors du prochain comité syndical.	
Total € HT		554 320.00 €	Total € HT	

Le lot 8 a fait l'objet de demandes complémentaires, suite à la présentation en bureau syndical du 8 novembre 2021. N'ayant pas l'intégralité des informations nécessaires à l'attribution du lot, celui-ci fera l'objet d'une présentation lors du prochain comité syndical.

Concernant le lot 5, le montant retenu inclut la prestation supplémentaire suivante : revêtement de sol souple avec remontées en plinthes pour un montant de 3 192.00 € HT.

▼ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :**

- ▶ d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessus pour les montants indiqués dans le présent tableau et d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces des marchés.

A l'invitation du président, **Bruce BLANCHARD** apporte des éléments sur les travaux :

- 6 mois de travaux jusqu'au 20/08/2022.
- en 2 phases (partie crèche puis partie ALSH). Afin de minimiser les coûts par rapport à un déploiement dans des structures modulaires, la crèche emménagera, le temps des travaux, dans la partie ALSH.

**Valérie LEDUCQ** informe :

- que l'accueil des enfants sera bien assuré pendant les périodes scolaires (mercredi) ainsi que pendant les vacances. Les enfants seront accueillis sur leur commune respective de résidence,

*(sauf les enfants de Langolen qui seront accueillis sur Edern, dans la continuité de l'organisation actuelle).*

- *que l'accueil de loisirs sera exceptionnellement fermé du 25 au 31 août 2022 pour permettre le réaménagement des locaux et faciliter la préparation de la rentrée. Les parents en seront informés dès à présent pour faciliter l'organisation familiale.*
- *que des recrutements devront avoir lieu pour assurer une direction par site.*

## **5. QUESTIONS DIVERSES**

---

Sans objet

**\*\*\***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.